

MAIRIE DE MEYENHEIM
68890 MEYENHEIM
Téléphone : 03 89 81 02 40

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mai 2016

Le Conseil Municipal de MEYENHEIM s'est réuni à la mairie le 23 mai 2016 sous la présidence de Mme BOOG Françoise, Maire, à la suite de la convocation du 13 mai 2016. Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 heures 00.

Etaient présents : MM. FURLING Armand, SCHARTNER Roger, Adjoints, Mme SCHILDKNECHT Nathalie, Adjointe ; Mmes & MM., BONTEMPS Geneviève, GEILLER Philippe, GUTLEBEN Cécile, HANSER Geoffrey, HORN Carmen, JEGGY Fabrice, LANG Christelle, LELOUP Yannick, MASSON Laurence, RIBER Geoffrey, TREHIOU Eric,; Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

M. KLEIN Nicolas donne procuration à Mme SCHILDKNECHT Nathalie
Mme BILLAUDEAU Christelle donne procuration à M. SCHARTNER Roger
Mme SCHMINCK-HANSER Laura donne procuration à M. RIBER Geoffrey
Mme VOGT Sylvie donne procuration à Mme BOOG Françoise

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 07 avril 2016
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Avenant N° 1 à la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme entre Meyenheim et le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon
4. Vote de crédits
5. Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement
6. Bilan 2015 de la salle polyvalente
7. Terrains rue de Réguisheim : renouvellement du mandat de vente – Optimhome
8. Recrutement d'agent
9. Subventions
 - A) Les amateurs de la Gaule
 - B) Les licenciés sportifs
 - C) Société des Amis de la bibliothèque départementale de prêt
 - D) Société de Musique Fraternité
 - E) Chorale Sainte Cécile – Société de Musique Fraternité
10. Droit de préemption
11. Permis de construire
12. Divers

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 7 avril 2016

Le procès-verbal de la réunion du 7 avril 2016 n'appelle pas d'observations et est approuvé. Le Conseil procède à l'émargement.

2. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Mme SCHILDKNECHT Nathalie en qualité de secrétaire de séance.

3. Avenant N° 1 à la convention de transfert de la mission d’instruction des demandes d’autorisations en matière d’urbanisme entre Meyenheim et le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2015 autorisant le maire à signer la convention de transfert de la mission d’instruction des demandes d’autorisations en matière d’urbanisme

Madame le maire informe les élus du Conseil Municipal de la mise en place de l’avenant n°1 à la convention de transfert de la mission d’instruction des demandes d’autorisations en matière d’urbanisme

Ce 1^{er} avenant à la convention est passé entre :

Le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, représenté par son Président, Michel HABIG

Et

La Commune de Meyenheim représentée par son Maire, Françoise BOOG

Vu la convention de transfert de la mission d’instruction des demandes d’autorisation en matière d’urbanisme signée le 11 février 2015 le entre le Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon et la commune de Meyenheim.

Article 1 :

L’article 2 « Champ d’application » est modifié comme suit :

La présente convention s’applique à l’instruction des :

- permis de construire ;
- permis d’aménager ;
- permis de démolir ;
- déclarations préalables ;
- certificats d’urbanisme ;
- Déclarations Nécessaires au Calcul des Impôts (à compter du 1^{er} janvier 2016).

La présente convention confie au syndicat la mission d’instruction des autorisations en matière d’urbanisme visées ci-dessus, ou de toute autre procédure devant s’y substituer.

Article 2 :

L’article 9 « Conditions financières » est modifié comme suit. Cette modification s’appliquera dès l’appel de fonds 2017.

La prestation de service réalisée par le syndicat mixte donnera lieu, annuellement, à un appel de fonds au cours du dernier trimestre de l’exercice précédent, pendant toute la durée de la convention.

Le coût de la prestation, visée aux articles 2 et 5, est fixé forfaitairement à 4€/habitant, selon le chiffre issu du dernier recensement général de la population en vigueur. La commune s’acquittera de cette somme au mois de janvier.

Pour les communes qui souhaiteraient signer la présente convention, l’appel de fonds sera réalisé dès signature et le montant visé au deuxième alinéa sera divisé par 12 et multiplié par le nombre de mois durant lequel le syndicat mixte aura réalisé sa prestation de service, le mois de signature étant pris en compte.

En outre, un droit d'entrée des communes est établi en fonction des tranches de populations suivantes :

- de 1 à 500 habitants : 250 €
- de 501 à 1000 habitants : 400 €
- de 1 001 à 1 500 habitants : 700 €
- de 1 501 à 2 000 habitants : 1400 €
- de 2 001 à 5 000 habitants : 2100 €
- de 5 001 à 10 000 habitants : 3000 €
- plus de 10 001 habitants : 5000 €

Ce droit d'entrée sert à couvrir les frais d'investissement du service. La commune s'en acquittera dans un délai d'un mois après la signature de la présente convention.

Article 3 :

L'article 10 « Durée et résiliation » est modifié comme suit :

La convention est signée pour une durée de 6 ans reconductible tacitement.

Elle pourra être dénoncée, au mois de janvier de chaque année, par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue d'un préavis de 3 mois.

En cas de dénonciation par la commune, elle s'acquittera, dans un délai d'un mois, d'une pénalité forfaitaire correspondant à un an de prestation (4€/hab).

En cas de litige non résolu par voie amiable, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application des présentes sera porté devant le Tribunal administratif de STRASBOURG.

Article 4 :

Tous les autres articles de la convention restent inchangés.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité moins 1 voix contre (Mme SCHILDKNECHT Nathalie) décide :

- d'approuver l'avenant n°1 a la convention de transfert de la mission d'instruction des demandes d'autorisations en matière d'urbanisme entre la Commune de Meyenheim et le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.
- d'autoriser Mme le Maire à signer ledit avenant.

4. Vote de crédits

Les crédits d'amortissement prévus dans le budget primitif 2016 sont insuffisants. Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les crédits budgétaires suivants :

Service général

	Chapitre	Article	Montant
Dépenses (fonctionnement)	68	6811 (Dotations aux amortissements)	1 379,98 €
Recettes (investissement)	28	2802 (documents d'urbanisme et cadastre)	1 379,98 €
Dépenses (fonctionnement)	023	023 (Virement à la section d'investissement)	- 1 379,98 €
Recettes (investissement)	021	021 (virement de la section de fonctionnement)	- 1 379,98 €

Service eau-assainissement

	Chapitre	Article	Montant
Dépenses(fonctionnement)	68	6811(Dotations aux amortissements)	682,00 €
Recettes (investissement)	28	281532 (Réseau assainissement)	682,00 €
Dépenses (fonctionnement)	68	6811(Dotations aux amortissements)	2 091,00 €
Recettes (investissement)	28	281531(Réseaux adduction eau)	2 091,00 €
Dépenses (fonctionnement)	023	023 (Virement à la section d'investissement)	-2 773,00 €
Recettes (investissement)	021	021 (virement de la section de fonctionnement)	-2 773,00 €

5. Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de l'exercice 2015.

M. FURLING Armand a fait au Conseil Municipal un compte-rendu du rapport annuel du syndicat EBE qui sera transmis par mail aux conseillers.

6. Bilan 2015 de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal a pris connaissance du bilan financier 2015 de la salle polyvalente.

Rappel des années précédentes :

Année	Recettes	Dépenses	Investissement
2006	35 027,07 €	23 983,70 €	28 811,81 €
2007	38 129,92 €	27 801,18 €	9 227,19 €
2008	42 599,56 €	30 233,87 €	3 448,06 €
2009	53 801,62 €	34 829,53 €	8 480,96 €
2010	47 564,56 €	41 562,68 €	32 580,51 €
2011	45 096,51 €	43 418,68 €	4 965,38 €
2012	41 240,01 €	37 548,93 €	24 625,39 €
2013	45 844,85 €	44 891,27 €	13 755,50 €
2014	44 695,59 €	46 726,26 €	9 362,20 €
2015	43 583,23 €	48 042,88 €	11 997,35 €

Investissements 2015 :

- Douches vestiaires	3 232,90 €
- Travaux alarme incendie et électriques	1 677,60 €
- Régulation du chauffage	7 086,85 €

Madame le Maire remercie les adjoints pour leur investissement permettant le bon fonctionnement de la salle polyvalente.

7. Terrains rue de Réguisheim : renouvellement du mandat de vente – Optimhome

Par délibération en date du 10 décembre 2014, le Conseil Municipal avait décidé de faire appel à la société OptimHome représentée par Mme GIERTLER Sylvie, mandataire pour la commercialisation des terrains rue de Réguisheim.

Le mandat de vente étant arrivé à terme, il est proposé de le renouveler aux conditions identiques.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable,
- autorise Madame le Maire à signer le mandat de vente OptimHome.

8. Recrutement d'agent

Pour faire face à des arrêts de travail occasionnels des agents, la commune de Meyenheim fait appel au service de Mise à Disposition du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à l'unanimité :

- à recruter un agent pour faire face à un besoin occasionnel ;
- à signer la convention de mise à disposition de personnel avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin,

9. Subventions

A) Les Amateurs de la Gaule

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de l'association des Amateurs de la Gaule qui sollicite une aide pour la location des chapiteaux et du feu d'artifice du 02 juillet 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de soutenir cette manifestation et d'allouer les subventions suivantes :

- 850 € pour l'organisation du feu d'artifice « Nuit Tricolore » ;
- 750 € pour la location d'un chapiteau.

B) Licenciés sportifs

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 20 € par jeune licencié sportif soit 320 € au Football club de Meyenheim pour 16 licenciés et 1 060 € à l'association Badminton de Meyenheim pour 53 licenciés.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

C) Société des Amis de la bibliothèque départementale de prêt

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 18 voix pour et une voix contre d'allouer une subvention d'un montant de 122 € à la Société des Amis de la bibliothèque départementale de prêt.

D) Société de Musique Fraternité

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la demande d'une subvention complémentaire suite aux imprévus lors des travaux de mise aux normes accessibilité et rénovation du bâtiment de la société de musique « Fraternité ».

Ces travaux s'élèvent à un montant de 35 000 € TTC. Une demande de subvention a été adressée au Conseil Général du Haut-Rhin.

Mme Nathalie SCHILDKNECHT, MM. Eric TREHIOU et Roger SCHATNER et ne prennent pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'accorder une subvention de 3 000 €.
- le transfert de crédit d'un montant de 3 000 € du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 6574 (subventions aux associations).

E) Chorale Sainte Cécile – Société de Musique Fraternité

La Société de Musique Fraternité et la Chorale Ste Cécile demandent une participation aux frais d'organisation de la fête de la musique du 19 juin 2016.

Mmes Françoise BOOG, Nathalie SCHILDKNECHT et Laurence MASSON, MM. Eric TREHIOU et Roger SCHATNER et ne prennent pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 450 € pour couvrir les frais de location du chapiteau. Cette subvention sera versée à la Société de Musique Fraternité qui aura la charge de la répartir entre les deux associations concernées.

10. Droit de préemption

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption concernant les parcelles suivantes :

- les parcelles n° 28 et 29 section 03 sises rue de Munwiller d'une superficie totale de 8 ares
- la parcelle n° 166/3 section 30 sise rue de la gare d'une superficie de 15 ares 60 ca.
- les parcelles de n° 162/5, 164/4 et 181/6 section 30 sises rue de la gare d'une superficie totale de 47 ares 95 ca.

11. Permis de construire

Le Conseil Municipal a pris connaissance des permis suivants :

- permis de construire pour une maison individuelle sise rue du Schachen, déposé par M. MARRARI Jean-Philippe,
- permis de construire pour la démolition et reconstruction d'une maison individuelle sise 15 rue de l'Eglise, déposé par la SCI REMEY, représentée par M. HEBDING Pascal,
- permis de construire pour une maison individuelle sise 1 impasse des pommiers, déposé par M. et Mme SCHERTZIG Sébastien,
- permis de démolir pour un hangar sis 1 rue de la gare, déposé par MM. BOOG Eric et Christophe.

12. Divers

La séance est close à 21h 42.